



GESTION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, Je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Baie-du-Febvre pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 134 514 \$ et les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 2 164 524 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 147 859 \$.

Revenus de fonctionnement	Charges (dépenses)	Excédent 2019
2 134 514 \$	2 164 524 \$	147 859 \$

Surplus accumulé non affecté de 518 477 \$

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

- Aménagement du Parc du Tricentenaire;
- Plan d'aménagement du Parc Loisirs;
- Mise à jour du plan d'aménagement Parc Linéaire;
- Acquisition de terrain pour développement;
- Réparation de la station de pompage;
- Dépense d'investissement usine de filtration de la Ville de Nicolet;
- Construction d'un entrepôt municipal;
- Acquisition d'une camionnette;
- Réaménagement de l'aire d'accueil à l'Hôtel de Ville;

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
- Adoption d'un règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux;
- Adoption d'une politique portant sur la procédure, sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat;
- Adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle;
- Rédaction et adoption d'un plan de la sécurité civile;
- Début d'une démarche de la politique familiale ainsi que son plan d'action;
- Instauration d'un service d'alertes municipales;



TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2019, était la suivante :

Nom	Rémunération	MRC	Allocation des dépenses	MRC
Claude Lefebvre	12 750.00 \$	8 242.00 \$	6 375.00 \$	4 212.00 \$
Michel Benoît	4 127.00 \$		2 073.00 \$	
Lina Beaudoin	3 731.00 \$		1 869.00 \$	
Marcelle Trottier	4 094.00 \$		2 056.00 \$	
François Gouin	3 500.00 \$		1 750.00 \$	
Nicolas Dujardin	3 764.00 \$		1 886.00 \$	
Geneviève Gauthier	3 797.00 \$		1 903.00 \$	

* La rémunération et l'allocation comprend les frais de comité des élus

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par la firme FBL S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Baie-du-Febvre.

Suite à la réalisation de son mandat le vérificateur, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

Claude Lefebvre, Maire
Municipalité de Baie-du-Febvre
2020/06/01